



## Vivre a l'etranger avec une carte d'identite republicaine

Par **boudin**, le **26/05/2009** à **02:15**

Bonjour,  
je ne suis pas francaise, mon fils etant ne en France a une carte d'etranger ne en France valable pour 5 ans. J'ai compris que pour le renouvellement il doit vivre en France, non ?

Combien de temps peut il rester a l'etranger ? Peut on partir et revenir le renouveler en attendant sa majorite ?

Merci de me repondre.  
Boudin

Par **anais16**, le **26/05/2009** à **18:42**

Bonjour,

le titre d'identité républicain permet au mineur de prouver son identité.

Il l'autorise également, accompagné d'un document de voyage en cours de validité, à circuler librement sur le territoire des Etats de l'Espace Schengen et d'être réadmis en France en dispense de visa.

Il a une durée de validité de 5 ans et est renouvelable, dans les mêmes conditions que sa première délivrance, jusqu'à la majorité du titulaire. L'une des conditions indispensables,

comme vous le savez, est la résidence effective et habituelle de l'enfant en France.

Aussi, il n'y a pas de période à l'étranger spécifiquement autorisée mais il est évident que si l'enfant ne réside plus effectivement en France, le titre ne sera pas renouvelé. Cela se vérifiera aisément en Préfecture s'ils exigent les certificats de scolarité.

A vous de mesurer les risques.